

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 14 (1902)

Rubrik: Écho des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ECHO DES SOCIÉTÉS



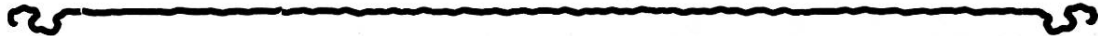
Photo-Club de Lausanne.

Séance du 20 octobre 1902

Présidence de M. Alt. WYSSBROD

Vice-président, chargé de l'organisation des concours.

1 ^{er} prix, <i>ex-æquo</i> :	M. Ch. Légeret. <i>Sommet du Meidenpass.</i>
1 ^{er} „ „	M. Jules Kreis. <i>Le Glacier de Brenays.</i>
1 ^{er} „ „	M. G. Duperret. <i>Vase de fleurs.</i>
1 ^{er} „ „	M. Jules Kreis. <i>A Pont de Nant.</i>
2 ^e „ „	M. Eug. Rouge. <i>Moulin de Betecu près Lausanne.</i>
3 ^e „ en premier rang :	M. Arm. Morel. <i>Le sentier des Saules, Genève.</i>
3 ^e „ en second rang :	M. Ch. Légeret. <i>Canal d'Yverdon.</i>



Quarante et unième concours du „ Journal des Voyages. —
Premier trimestre de 1902-1903. — Le motif proposé est le suivant:
Jeux de grands sports, Tennis, Croquet, Jeux de boules, Foot-ball.

Voir pour tous détails et conseils relatifs à ce concours le n° 303 du
21 septembre du *Journal des Voyages*.

Le nombre des sujets n'est pas limité. Les épreuves de chaque
sujet, dont les dimensions minima ne seront pas inférieures au format
9 X 12 (format provenant d'une épreuve directe ou également aussi
d'une épreuve agrandie), devront être tirées sur n'importe quel papier,
à l'exclusion cependant du papier au ferro-prussiate, et collées sur car-
ton. Toutefois les épreuves stéréoscopiques sont admises au concours, à
condition qu'elles soient montées aux dimensions du Congrès, c'est-à-
dire : hauteur, 70 millimètres : largeur, 66 millimètres; écartement des
épreuves, 4 millimètres.

Il sera fourni deux exemplaires de chaque sujet, et ces exemplaires
ne seront pas rendus. Chacun portera, au dos, son titre et une devise.
Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée et affranchie
à 0 fr. 15, reproduisant cette devise en suscription. A l'intérieur elle

contiendra : 1° l'adresse et le nom de l'auteur (très lisible) correspondant à la devise ; 2° la désignation précise du lieu où a été pris le motif ; 3° une notice servant à le définir (histoire, géographie, légende, signification locale, etc.) ; 4° l'indication de la plaque, de l'objectif, du diaphragme (en fonction du foyer) et du révélateur employés, ainsi que le temps de pose, l'heure du jour et l'état du ciel ; 5° la mention du papier et du genre de virage dont on s'est servi pour l'obtention de l'épreuve positive.

Si l'objectif n'est pas signé, on mentionnera : objectif courant du commerce, (simple ou double).

La plaque sera désignée par ses dimensions et sa marque de fabrication. Les concurrents sont priés de répondre rigoureusement à toutes ces indications et dans l'ordre ci-dessus énuméré. Les épreuves des sujets, affranchies comme papiers d'affaires, — à condition de ne contenir aucune note ou annotation ayant un sens de correspondance, — devront être envoyées 12, rue Saint-Joseph, à Paris, au Directeur du *Journal des voyages*, le 31 décembre au plus tard, et porter sur leur enveloppe dans l'angle de gauche : Concours photographique. Les lauréats seront désignés nominativement dans le numéro du 26 janvier. Les reproductions typographiques de leurs épreuves paraîtront successivement dans le courant des mois de février et de mars.

1^{er} prix : médaille d'argent grand module (41^{mm}) ; 2^e prix : médaille d'argent petit module (32^{mm}) ; 3^e prix : médaille de bronze grand module (41^{mm}) ; 4^e prix : médaille de bronze petit module (32^{mm}).

Le nom du lauréat sera gravé sur chaque médaille. De plus, des diplômes dessinés et gravés spécialement seront décernés aux candidats qui auront obtenu des mentions honorables.

Les motifs que nous proposerons au cours de l'année 1903 seront les suivants :

Quarante-deuxième concours (2^e trimestre 1903). Annoncé dans le n° 326 du 1^{er} mars et clôture le 31 mars 1903. Pour les conseils, voir le n° 317 du 21 décembre 1902. — *Vieilles rues*.

Quarante-troisième concours (3^e trimestre de 1903). Annoncé dans le n° 340 du 7 juin et clôturé le 30 juin 1903. Pour les conseils, voir le n° 329 du 22 mars 1903. — *Marchands ambulants*.

Quarante-quatrième concours (4^e trimestre de 1903). Annoncé dans le n° 353 du 6 septembre et clôturé le 30 septembre. Pour les conseils, voir le n° 342 du 21 juin 1903. — *Croix et calvaires*.

Quarante-cinquième concours (1^{er} trimestre 1903-1904). Annoncé dans le n° 366 du 6 décembre et clôturé le 31 décembre 1903. Pour les conseils, voir le n° 355 du 20 septembre 1903. — *Travaux des champs*.

Nous rappelons à nos lecteurs que tout le monde, soit abonné, soit acheteur au numéro, peut prendre part à ces concours.

FRÉDÉRIC DILLAYE.

